



Communiqué de presse
Les discriminations dans l'accès au logement à Paris

La fédération TEPP du CNRS rend public jeudi 2 mars une nouvelle étude intitulée « Les discriminations dans l'accès au logement à Paris : une expérience contrôlée ». Ce travail met en évidence les différences de traitement existant entre les candidats d'origine française et les candidats perçus comme « maghrébins » s'agissant de l'accès au logement en location à Paris intra-muros. Il a été réalisé par un groupe de chercheurs de TEPP spécialistes de la mesure des discriminations : Yannick L'Horty et Pascale Petit, de l'Université Paris-Est Marne la Vallée, Mathieu Bunel de l'Université de Nouvelle Calédonie et Loïc du Parquet de l'Université du Mans.

L'étude mesure les discriminations liées à l'origine dans l'accès au logement du parc locatif privé parisien à l'aide d'un protocole expérimental de testing qui permet de façon très simple d'identifier les causes des discriminations (aversion des loueurs pour une origine étrangère ou imperfection de l'information sur la capacité de paiement du locataire). Entre début avril et fin mai 2016, les chercheurs ont envoyé quatre messages sollicitant la visite d'un logement en réponse à 504 annonces immobilières émanant de particuliers ou d'agences immobilières, ce qui, au total, correspond à l'envoi de 2016 messages. Deux des candidats fictifs signalent par leur patronyme une origine française, les deux autres suggèrent une origine maghrébine. Au sein de chaque paire de candidats de même origine, un individu envoie un signal de stabilité financière et professionnelle en indiquant explicitement qu'il est fonctionnaire ; l'autre individu, en revanche, ne fournit aucune information sur sa situation. L'étude consiste à exploiter statistiquement les réponses à ces messages.

Les chercheurs montrent que les discriminations à l'encontre des individus d'origine maghrébine sont très fortes dans l'accès au logement parisien et qu'elles sont peu liées à la fragilité financière supposée de ces individus. L'individu de référence d'origine française a un taux de réponse de 18,7 % à ses demandes de visite de logement. Pour l'individu d'origine maghrébine, ce taux est de 12,9 %, soit un tiers de chances en moins de recevoir une issue favorable à sa demande de visite. Si le candidat maghrébin précise qu'il est fonctionnaire, son taux de réponse est de 15,5% ce qui reste inférieur au candidat d'origine française qui ne fait pas mention de sa situation. Mais si c'est le candidat d'origine française qui envoie le même signal de stabilité, son taux de réponse atteint 42,9 %. Un signal de stabilité professionnelle et financière n'augmente fortement les chances d'accès au logement que pour les candidats d'origine française, ce qui suggère une forte discrimination à la Becker à l'encontre des candidats maghrébins. Ce résultat est vérifié que l'annonce émane d'un particulier ou d'une agence immobilière.

Cette étude a bénéficié du soutien de l'Agence Nationale de la Recherche dans le cadre du projet Discrimination dans l'Accès au Logement : un Testing de cOuverture Nationale (projet DALTON ANR-15-CE28-0004). Elle a également bénéficié du soutien du CNRS dans le cadre de l'appel à projets suite aux attentats du 13 novembre 2015 (projet ADAM : Attentats et Défiance Arabo-Musulmane).

[Accès à l'étude complète](http://www.tepp.eu/rapports-de-recherche/)
<http://www.tepp.eu/rapports-de-recherche/>

Contacts

Yannick L'Horty
06 98 12 25 01
yannick.lhorty@u-pem.fr

Pascale Petit
06 79 71 76 61
pascale.petit@u-pem.fr